



Création d'une microbnc en étant déjà salarié

Par **Sorrindo_old**, le **01/10/2007** à **21:52**

Bonjour,

Je suis actuellement salarié d'une entreprise, et je cherche à augmenter mes revenus en créant ma propre structure.

1. Est-ce que la création d'une EI est possible ?
2. Si oui quelles sont les charges que je devrais payer (étant déjà salarié, je cotise déjà à toutes les assurances => est-ce que je dois les payer en double (d'une part par mon status de salarié et d'autre part par mon status de futur créature de microBNC) ou suis redevable uniquement de la CSG et du RDS) ?
3. j'ai entendu parlé et me suis un peu renseigné sur les sociétés offshores, apparemment c'est déconseillé, mais je ne comprend pas pourquoi: l'activité que je cherche à mettre en place concerne le développement de logiciels informatiques et j'ai la possibilité de travailler pour des sociétés ayant leur siège dans de nombreux pays.

E.